

ABC arbitrage

Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2024 et point sur le rythme d'activité

Réunie le vendredi 7 juin 2024 sous la présidence de Dominique CEOLIN, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées. Les documents qui détaillent les votes, résolution par résolution, pour l'assemblée générale ordinaire et pour l'assemblée générale extraordinaire ainsi que la présentation ont été publiés sur le site internet de la société (abc-arbitrage.com).

Nomination - Parmi les résolutions adoptées, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de la société AUBÉPAR INDUSTRIES SE, représentée par Monsieur Xavier CHAUDERLOT, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Dividende - Compte tenu des versements de 0,10€ par action en octobre et décembre 2023, auxquels s'ajoutent l'acompte sur dividende de 0,10€ par action en avril 2024, les distributions afférentes à l'exercice 2023 s'élèvent à 0,30€ par action.

Pour rappel, ABC arbitrage a l'intention de verser des acomptes sur dividendes de 0,10€ par action en octobre 2024, décembre 2024 et avril 2025. Ces distributions devront être confirmées par les différents conseils d'administration à venir, dans le respect des contraintes légales en vigueur.

Activité du groupe - L'assemblée générale a aussi été l'occasion pour la société de confirmer que la moyenne du rythme d'activité de 2024 est proche de la moyenne de l'exercice 2023.

Le rythme d'activité du groupe est proche de l'agrégat financier Produit d'Activité Courante ("PAC") présenté dans les rapports d'activités du groupe. Il est une forme de résultat brut (avant charges, taxes et éventuels autres impacts positifs/négatifs exceptionnels). En ce qui concerne les charges sur 2024, comme cela a été exposé ce jour, le groupe anticipe une hausse des charges RH d'environ 2M¹€ sur l'ensemble de l'exercice 2024.

Webinaire du 3 juin - Pour rappel un webinaire présenté par Dominique CEOLIN a également eu lieu lundi 3 juin 2024, la présentation est disponible sur le site internet de la société (abc-arbitrage.com) et la rediffusion est accessible via le lien disponible sur la page assemblée générale du site internet de la société (abc-arbitrage.com).

Les réponses aux questions écrites posées en amont de l'assemblée générale seront disponibles comme habituellement sur le site internet de la société rubrique assemblée générale (abc-arbitrage.com).

L'ensemble de ces informations est accessible sur le site internet du groupe sur le lien suivant : abc-arbitrage.com.

¹ Lorsque la lettre « M » est précédée d'un nombre ou d'un chiffre, elle signifie que le nombre ou le chiffre est exprimé en millions d'euros.